Arrêté N°2026-317

Portant composition des bureaux de vote pour les élections des représentants des personnels au Comité social d'administration (CSA), aux Commissions paritaires d'établissement (CPE) et aux Commissions consultatives paritaires des agents contractuels (CCP AC) du 3 décembre au 10 décembre 2026

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté du 24 avril 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par Internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, aux commissions paritaires d'établissement, aux commissions paritaires régionales, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat, aux commissions consultatives mixtes et au service de promotion de l'action sociale de l'université de Strasbourg pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026,

Arrête :

Article 1 : Comité social d'administration

1.1. Un bureau de vote électronique pour l'élection au Comité social d'administration est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026.

1.2. Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Présidente : Mme Cathy LOBRY, Directrice Générale des Services adjointe en charge des ressources humaines et de l'action sociale ;

Secrétaire : Mme Céline MARTIN DE BOUDARD, Responsable du service Environnement de travail et action sociale ;

Secrétaire suppléant : M. Frédéric CARVALHO, Référent élections.

1.3. Le bureau de vote électronique comprend les membres suivants représentant les organisations syndicales candidates à l'élection :

	FSU	**UNSA EDUCATION**	**CGT FERC SUP**
Délégué de la candidature	Mme Marie-Pierre LENCI	Mme Julie DALAISON	Mme Oriane SULPICE
Suppléant du délégué	M. Hervé ROZIER	M. Pascal SOLLI	Mme Julia MALLET

Article 2 : Commission paritaire d'établissement ITRF de catégorie A

2.1. Un bureau de vote électronique pour l'élection à la Commission paritaire d'établissement ITRF catégorie A est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026.

2.2. Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Présidente : Mme Cathy LOBRY, Directrice Générale des Services adjointe en charge des ressources humaines et de l'action sociale ;

Secrétaire : Mme Céline MARTIN DE BOUDARD, Responsable du service Environnement de travail et action sociale ;

Secrétaire suppléant : M. Frédéric CARVALHO, Référent élections.

2.3. Le bureau de vote électronique comprend les membres suivants représentant les organisations syndicales candidates à l'élection :

	FSU	**SNPTES - UNSA**	**CGT FERC SUP**
Délégué de la candidature	M. Hervé ROZIER	M. Jérémy FRENETTE	Mme Oriane SULPICE
Suppléant du délégué	Mme Marie-Pierre LENCI	Mme Judith ABDOU	Mme Julia MALLET

Article 3 : Commission paritaire d'établissement ITRF catégorie B

3.1. Un bureau de vote électronique pour l'élection à la Commission paritaire d'établissement ITRF catégorie B est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026.

3.2. Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Présidente : Mme Cathy LOBRY, Directrice Générale des Services adjointe en charge des ressources humaines et de l'action sociale ;

Secrétaire : Mme Céline MARTIN DE BOUDARD, Responsable du service Environnement de travail et action sociale ;

Secrétaire suppléant : M. Frédéric CARVALHO, Référent élections.

3.3. Le bureau de vote électronique comprend les membres suivants représentant les organisations syndicales candidates à l'élection :

	SNASUB-FSU	**CGT FERC SUP**
Délégué de la candidature	M. Hervé ROZIER	Mme Oriane SULPICE
Suppléant du délégué	Mme Marie-Pierre LENCI	Mme Julia MALLET

Article 4 : Commission paritaire d'établissement ITRF catégorie C

4.1. Un bureau de vote électronique pour l'élection à la Commission paritaire d'établissement ITRF catégorie C est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026.

4.2. Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Présidente : Mme Cathy LOBRY, Directrice Générale des Services adjointe en charge des ressources humaines et de l'action sociale ;

Secrétaire : Mme Céline MARTIN DE BOUDARD, Responsable du service Environnement de travail et action sociale ;

Secrétaire suppléant : M. Frédéric CARVALHO, Référent élections.

4.3. Le bureau de vote électronique comprend les membres suivants représentant les organisations syndicales candidates à l'élection :

	SNASUB-FSU
Délégué de la candidature	M. Hervé ROZIER
Suppléant du délégué	Mme Marie-Pierre LENCI

Article 5 : Commission paritaire d'établissement AENES catégorie A

5.1. Un bureau de vote électronique pour l'élection à la Commission paritaire d'établissement AENES catégorie A est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026.

5.2. Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Présidente : Mme Cathy LOBRY, Directrice Générale des Services adjointe en charge des ressources humaines et de l'action sociale ;

Secrétaire : Mme Céline MARTIN DE BOUDARD, Responsable du service Environnement de travail et action sociale ;

Secrétaire suppléant : M. Frédéric CARVALHO, Référent élections.

Article 6 : Commission paritaire d'établissement AENES catégorie B

6.1. Un bureau de vote électronique pour l'élection à la Commission paritaire d'établissement AENES catégorie B est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026.

6.2. Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Présidente : Mme Cathy LOBRY, Directrice Générale des Services adjointe en charge des ressources humaines et de l'action sociale ;

Secrétaire : Mme Céline MARTIN DE BOUDARD, Responsable du service Environnement de travail et action sociale ;

Secrétaire suppléant : M. Frédéric CARVALHO, Référent élections.

Article 7 : Commission paritaire d'établissement AENES catégorie C

7.1. Un bureau de vote électronique pour l'élection à la Commission paritaire d'établissement AENES catégorie C est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026.

7.2. Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Présidente : Mme Cathy LOBRY, Directrice Générale des Services adjointe en charge des ressources humaines et de l'action sociale ;

Secrétaire : Mme Céline MARTIN DE BOUDARD, Responsable du service Environnement de travail et action sociale ;

Secrétaire suppléant : M. Frédéric CARVALHO, Référent élections.

Article 8 : Commission paritaire d'établissement Bibliothèques catégorie A

8.1. Un bureau de vote électronique pour l'élection à la Commission paritaire d'établissement Bibliothèques catégorie A est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026.

8.2. Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Présidente : Mme Cathy LOBRY, Directrice Générale des Services adjointe en charge des ressources humaines et de l'action sociale ;

Secrétaire : Mme Céline MARTIN DE BOUDARD, Responsable du service Environnement de travail et action sociale ;

Secrétaire suppléant : M. Frédéric CARVALHO, Référent élections.

Article 9 : Commission paritaire d'établissement Bibliothèques catégorie B

9.1. Un bureau de vote électronique pour l'élection à la Commission paritaire d'établissement Bibliothèques catégorie B est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026.

9.2. Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Présidente : Mme Cathy LOBRY, Directrice Générale des Services adjointe en charge des ressources humaines et de l'action sociale ;

Secrétaire : Mme Céline MARTIN DE BOUDARD, Responsable du service Environnement de travail et action sociale ;

Secrétaire suppléant : M. Frédéric CARVALHO, Référent élections.

Article 10 : Commission paritaire d'établissement Bibliothèques catégorie C

10.1. Un bureau de vote électronique pour l'élection à la Commission paritaire d'établissement Bibliothèques catégorie C est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026.

10.2. Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Présidente : Mme Cathy LOBRY, Directrice Générale des Services adjointe en charge des ressources humaines et de l'action sociale ;

Secrétaire : Mme Céline MARTIN DE BOUDARD, Responsable du service Environnement de travail et action sociale ;

Secrétaire suppléant : M. Frédéric CARVALHO, Référent élections.

Article 11 : Commission consultative paritaire pour la catégorie A

11.1. Un bureau de vote électronique pour l'élection à la Commission consultative paritaire pour la catégorie A est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026.

11.2. Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Présidente : Mme Cathy LOBRY, Directrice Générale des Services adjointe en charge des ressources humaines et de l'action sociale ;

Secrétaire : Mme Céline MARTIN DE BOUDARD, Responsable du service Environnement de travail et action sociale ;

Secrétaire suppléant : M. Frédéric CARVALHO, Référent élections

11.3. Le bureau de vote électronique comprend les membres suivants représentant les organisations syndicales candidates à l'élection :

	FSU	**UNSA EDUCATION**	**CGT FERC SUP**	**FO**	**CFDT**	**SNALC**
Délégué de la candidature	Mme Anne ROGER	M. Pascal SOLLI	Mme Oriane SULPICE	M. Sylvain EXCOFFON	M. Kim DANIERE	M. Thomas BARTOLUCI
Suppléant du délégué	Mme Julie ROBERT	M. Jérémy FRENETTE	Mme Julia MALLET	M. Frédéric VOLLE	Mme Ghislaine CHERBLANC	Mme Marie-Hélène PIQUEMAL

Article 12 : Commission consultative paritaire pour la catégorie B

12.1. Un bureau de vote électronique pour l'élection à la Commission consultative paritaire pour la catégorie B est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026.

12.2. Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Présidente : Mme Cathy LOBRY, Directrice Générale des Services adjointe en charge des ressources humaines et de l'action sociale ;

Secrétaire : Mme Céline MARTIN DE BOUDARD, Responsable du service Environnement de travail et action sociale ;

Secrétaire suppléant : M. Frédéric CARVALHO, Référent élections.

12.3. Le bureau de vote électronique comprend les membres suivants représentant les organisations syndicales candidates à l'élection :

	FSU	**UNSA EDUCATION**	**CGT FERC SUP**	**FO**	**CFDT**	**SNALC**

Délégué de la candidature	Mme Anne ROGER	M. Pascal SOLLI	Mme Oriane SULPICE	M. Sylvain EXCOFFON	M. Kim DANIERE	M. Thomas BARTOLUCI
Suppléant du délégué	Mme Julie ROBERT	M. Jérémy FRENETTE	Mme Julia MALLET	M. Frédéric VOLLE	Mme Ghislaine CHERBLANC	Mme Marie-Hélène PIQUEMAL

Article 13 : Commission consultative paritaire pour la catégorie C

13.1. Un bureau de vote électronique pour l'élection à la Commission consultative paritaire pour la catégorie C est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026.

13.2. Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Présidente : Mme Cathy LOBRY, Directrice Générale des Services adjointe en charge des ressources humaines et de l'action sociale ;

Secrétaire : Mme Céline MARTIN DE BOUDARD, Responsable du service Environnement de travail et action sociale ;

Secrétaire suppléant : M. Frédéric CARVALHO, Référent élections

13.3. Le bureau de vote électronique comprend les membres suivants représentant les organisations syndicales candidates à l'élection :

	FSU	**UNSA EDUCATION**	**CGT FERC SUP**	**FO**	**CFDT**	**SNALC**
Délégué de la candidature	Mme Anne ROGER	M. Pascal SOLLI	Mme Oriane SULPICE	M. Sylvain EXCOFFON	M. Kim DANIERE	M. Thomas BARTOLUCI
Suppléant du délégué	Mme Julie ROBERT	M. Jérémy FRENETTE	Mme Julia MALLET	M. Frédéric VOLLE	Mme Ghislaine CHERBLANC	Mme Marie-Hélène PIQUEMAL

Article 14 – Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon,

PRESIDENTE
Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN

UNIVERSITE LUMIERE LYON 2
Le 19 novembre 2026